



Compte rendu du CTL du 23 mars 2016

La Direction fait l'appel des titulaires et suppléants des organisations syndicales, la CGT est désignée secrétaire.

Le DRFIP demande l'approbation du PV du CTL du 9 décembre 2015.

La CGT demande que ce point soit reporté aux motifs que le PV, transmis la veille de ce CTL, n'a pas pu être analysé. Elle dénonce le délai trop long entre la tenue du CTL, le 9 décembre 2015 et la transmission aux OS pour amendement éventuel, le 2 mars 2016, soit un délai de plus de 2 mois.

M CANO indique que l'approbation de ce PV est reportée au prochain CTL.

La CGT indique qu'elle quittera le CTL à 11h45 pour se rendre à la manifestation contre la loi travail, et qu'elle reviendra siéger à 14 h.

Lecture des déclarations liminaires par la CGT, Solidaires et FO.

Réponse de M CANO aux déclarations liminaires :

- Concernant le contexte actuel: « le contexte dans notre société est effectivement extrêmement difficile , je pense comme vous que le service public a son rôle à jouer. »

- Concernant la loi travail: « je ne ferai pas de réponse, ce sont des sujets qui sortent du cadre du CTL, nous sommes en démocratie, il y a aura un débat parlementaire. »

- Concernant la revalorisation du point d'indice, du plan de requalification : « ce sont des sujets qui ne relèvent pas de la DGFIP, même le DG ne peut pas intervenir »

- Concernant la retenue à la source : « je n'ai pas changé d'avis (M CANO a déjà indiqué lors de précédents CTL qu'il n'était pas favorable à la retenue à la source). Il explique que « des commandes ont été passées... , ces points devront être intégrés à la Loi de finances rectificative. A ce jour, la retenue à la source est en discussion. Ce qui est certain, c'est que dans un premier temps un effort des services sera nécessaire. »

- Concernant les restructurations au niveau local : « ces sujets seront abordés dans les prochains CTL et c'est à cette occasion que nous aurons des échanges. Des groupes de travail sont mis en place. »

- Concernant la fusion des trésoreries d'ALLAIRE et de REDON : « je ne vous ai rien caché car je n'ai pas fait de proposition de fusion, c'est un sujet que j'ai découvert en septembre 2014 à mon arrivée sur la DFRIP du 35. C'est un sujet évoqué par la DDFIP du 56 . Lorsque l'on réalise une opération de fusion au-delà des frontières du département se pose un certain nombre d'inconnus Nous n'avons pas trouvé de solutions techniques aux problèmes posés, sachant que je ne suis pas certains que tous les problèmes aient été identifiés. »

La CGT fait remarquer que cette fusion se fera dans l'urgence au mépris des règles de bon fonctionnement. D'ailleurs, elle interpelle le directeur sur les termes mêmes employés dans les documents de travail du CTL du 56 : il n'est pas inscrit projet de fusion, mais fusion, ce qui en dit long.

La CGT rappelle son opposition à toute fermeture de trésoreries.

Les OS insistent sur le fait que cette fusion concerne directement le 35 ; elle a en effet des impacts sur les agents du 35 et sur leurs conditions de vie au travail. Elles demandent donc son inscription à l'ordre du jour d'un CT et d'un CHS-CT.

M CANO explique que les limites des départements sont en train de sauter un peu partout en France et ce même à la DGFIP. Il indique : « que cette fusion se fasse un jour pourquoi pas. Je ne suis pas opposé par principe, je dis que j'ai identifié des difficultés techniques et que je n'ai pas eu de réponse. Donc je ne peux pas faire. J'aime avoir des bases solides pour les expérimentations. Si je ne suis pas suffisamment opérationnel et sécurisé, je ne fais pas. »

La CGT demande à M CANO de communiquer auprès des agents de la DRFIP du 35 sur le sujet, et explique que le débat s'impose au DRFIP qu'il le veuille ou pas.

Examen des points à l'ordre du jour :

Présentation de la réorganisation de la mission juridictionnelle pour le traitement du contentieux devant les juridictions de l'ordre judiciaire (information) :

M MARTEVILLE présente la réorganisation.

« L'objectif est d'accroître l'efficacité compte tenu de la complexité des affaires et de leur éparpillement.

Actuellement sur la DRFIP 35 : 3 affaires en 2015 et 15 affaires en stock. »

La CGT réclame comme pour toute réorganisation un état des lieux détaillé : charge de travail, combien d'agents effectuent cette mission, avenir des dossiers actuellement en cours...

M MARTEVILLE noie le poisson en se gardant bien de quantifier le travail en emploi.

Face à notre agacement, M CANO reprend la parole et explique qu'il est difficile de quantifier les missions en ETP.

Présentation de la réorganisation de la mission juridictionnelle pour le traitement du contentieux devant les juridictions administratives : mise en place du pôle juridictionnel (information) :

M MARTEVILLE présente la réforme en expliquant qu'elle est directement liée au CTR du 7 juillet 2015. Cette réorganisation répond à une nécessité de renforcer la proximité auprès des juridictions administrative (TA), à une volonté de renforcer l'efficacité et l'expertise dans les directions., et enfin d'améliorer le pilotage de la mission.

3 pôles sont créés : Nantes, Rennes et Caen.

Rennes regroupera les départements du 35, 29, 22 et 56. Le service sera composé de 8 A, de 1 B et de 1 C.

La CGT dénonce l'attitude dirigiste de la DRFIP 35 dans la mise en place de cette réforme.

Aucun état des lieux n'a été fait. Le service de Rennes est déjà en difficulté, et accuse du retard., notamment dans l'enregistrement des affaires. Il y avait 5 agents C, ils ne sont plus que deux, vous n'en prévoyez qu'un seul sur le pôle.

Les agents n'ont pas été associés à cette réorganisation. La consultation ne peut pas se résumer à un

chef de service qui dit que tout va bien alors que ce n'est pas la réalité.

« M CANO, vous avez dit que lorsque des difficultés existaient, il fallait trouver des réponses, et que en l'absence de réponse et bien on ne fait pas (propos tenus par le DRFIP pour expliquer qu'il ne pouvait pas faire la fusion ALLAIRE et REDON). Il y a des questions, il faut donc trouver des réponses avant de faire. »

La CGT rappelle avec fermeté que « les agents ne sont pas des choses, ce sont des êtres humains. »

M CANO : « Je vais tout vous expliquer. Il ne s'agit que d'un point information, nous aurons un CTL sur ce sujet.

Nous ne pouvions pas vous présenter la réorganisation de la mission juridictionnelle pour le traitement du contentieux devant les juridictions de l'ordre judiciaire, sans vous présenter la réorganisation de la mission juridictionnelle pour le traitement du contentieux devant les juridictions administratives. Si nous l'avions fait , vous nous auriez interpellé.

Cette réorganisation est un exercice national : c'est le DG qui a décidé de mettre en place cette réforme. (CTR du 7/7/2015).

Un groupe de travail sera associé au mois d'avril. Nous avons besoin des agents pour organiser la mission et pour le bon fonctionnement du service. Ce groupe de travail se tiendra dans la continuité de la base de réflexion et des inflexions données par la DG.

En avril, lors du CTL , on reviendra vers vous de façon à ce que l'on puisse avoir ensemble une discussion . »

La CGT espère avoir des réponses à l'ensemble de ses préoccupations pour le prochain CTL. Elle s'étonne de la manière de faire de l'administration qui a déjà quantifié le nombre d'emplois transférés sans disposer de toutes les informations. Elle se demande également comment sera déclinée au niveau local la charge de travail sachant qu'au niveau national le nombre de 80 dossiers par emploi a déjà été avancé.

La baromètre social à la DGFIP : présentation des résultats pour la DRFIP 35 (information) :

Mme SOUDAIN présente les résultats du baromètre social au niveau de la DRFIP 35.

Les OS font remarquer qu'il ne faut pas regarder les conditions de vie au travail sous l'angle baromètre social et DUERP. Les représentant du personnel affirment qu' il ne faut pas attendre les résultats du baromètre social pour constater la souffrance des agents au travail, qui est bien une réalité incontestable. La DGFIP ne veut pas prendre conscience de cette souffrance, et c'est grave.

La CGT demande quelles sont les solutions proposées par la DRFIP du 35 pour répondre aux problèmes de souffrance des agents qui ne cessent de croître. Elle interroge sur les arrêts de travail, les visites auprès des médecins de prévention ne figurent pas dans ce baromètre.

M CANO :

« Le baromètre social n'est pas l'unique moyen pour mesurer le sentiment que peut avoir un agent sur ses conditions de vie au travail. Il existe les fiches de signalement. On ne peut pas privilégier tel ou tel outil il faut prendre en compte les outils dans leur globalité.

Nous avons effectivement les outils comme les arrêts maladie, les visites auprès du médecin de prévention... ces outils sont à croiser avec les autres outils.

L'objectif de ce baromètre était d'interroger les agents d'une manière différente au travers de questions qui n'ont pas toutes le même degré de pertinence.

Il faut dire le points positifs ... je ne cherche pas à défendre le baromètre, c'est une photographie à un instant T. »

« Le sujet des conditions de vie au travail est important . Nous avons une responsabilité partagée: le directeur les chefs de services et les collègues. »

« Quelles sont les conséquences que nous devons en tirer ? Deux situations se présentent :

- les situations qui relèvent d'une législation sur laquelle la DRFIP n'a pas la main ;
- les situations particulières, et vous savez que lorsque l'on me signale des cas particuliers et que j'ai la main j'interviens. »

Les OS soulignent le décalage entre la direction et les agents.

M CANO : « les salariés ont des attentes sauf que les salariés travaillent pour un employeur, et que celui-ci peut aussi avoir des attentes. La difficulté est de concilier les deux attentes. Et je ne suis pas certain que le salarié soit prêt à consentir au même degré au compromis. »

La CGT réagit vivement à ces propos:«les collègues ont effectivement des attentes : remplir leurs missions de service public; son employeur la DFGIP n'a pas ses attentes : elle cherche au contraire à détruire le service public. Nous ne ferons jamais de compromis sur nos attentes qui sont celles du service public, mission qui incombe à l'ensemble de la DGFIP.

Ce qui rend les agents malades c'est qu'ils ne parviennent plus à faire leur travail, la DGFIP s'est éloignée de ses missions de service public, et c'est bien cela qui accentue la souffrance des agents».

La CGT «Entre la baromètre de 2013 et celui de 2015, on constate que rien ne s'est arrangé, le constat est cruel. Et qu'a-t-on fait entre les deux, et que compte t-on faire ? Les agents attendent de pouvoir effectuer leurs missions correctement, et de ne pas rentrer chez eux le soir sur les rotules. Quelles réponses va-t-on leur donner ? Un nouveau baromètre en 2017 ? Cela n'a aucun sens!»

- Bilan de la formation professionnelle(pour information) et présentation du plan local de formation professionnelle 2016 (pour avis) :

Mme GASPIRINI présente le bilan.

La CGT fait le constat que l'e-formation est un outil qui ne marche pas et qui ne plaît pas.. Elle réaffirme comme l'année passée que les formations sur une 1/2 journée ne sont pas suivies.

Elle s'interroge sur la formation des « services militaires » (emplois civiques). Quelle formation pour ces collègues qui sont en contact au quotidien avec les usagers, et qui pendant la campagne vont devoir faire face aux usagers. La DRFIP a-t-elle prévu des formations commandos ? La CGT ne veut pas de formation précaire pour des emplois précaires !

Les OS interpellent également la DRFIP :

- sur le refus de certains chefs de service pour la participation aux stages en tant que stagiaires ou formateurs ;
- sur la limitation des stages de bureautiques aux seules personnes ne maîtrisant pas l'outil bureautique

M CANO :

-Sur la E-formation je note une opposition de principe et des dysfonctionnements.

Le principe de l'e-formation doit être acté. C'est une décision de la DG, et je ne pense pas que celle-ci reviendra dessus. Nous avons à apporter des réponses sur les dysfonctionnements constatés : il faut rendre les modules plus accessibles sur le fond et remédier aux problèmes techniques rencontrés par les stagiaires.

- Sur les emplois civiques : vous connaissez les raisons de la mise en place de ses emplois. Le service civique n'a pas à suppléer aux besoins de la DGFIP, on ne demande pas à ces personnes de parer. Ils n'ont pas vocation à exercer de véritables emplois à la DGFIP, le concept de la formation ne peut donc

pas leur être appliqué.

Mme GASPARINI :

« - sur les refus des chefs de service : elle a constaté 11 refus de chefs de services pour la participation à des stages en tant que stagiaire, et elle n'a pas eu connaissance de refus pour ce qui est de l'animation de stage » ;

« - sur la formation bureautique (passage de Excel à CALC) : « les agents disposent de didacticiel. Et quand on ne sait pas on va sur internet on pose sa question et on a une réponse ».

Vote :

Contre : CGT et FO

La CGT motive son refus par son opposition à la e-formation..

Abstention : CFDT.

Evolution des modalités de contrôle de la contribution à l'audiovisuel (information) :

M MARTEVILLE explique que la DG a par une note de février 2016 organisé le contrôle de la contribution à l'audiovisuel : un pôle est créé à Toulouse pour le contrôle sur pièce , et le contrôle sur place sera rattaché au pôle PCE.

A ce jour, le contrôle de cette contribution est effectué par deux agents.

Ces 2 agents vont intégrer à compter du 01/09/2016 le PCE de Rennes Nord, ils seront géographiquement localisés au 4ème étage dans les locaux actuellement occupés par le SCP.

La CGT fait l'historique du service de la contribution de l'audiovisuel, et des suppressions progressives des emplois. Elle souligne que, dès les premières restructurations, elle avait mis en garde sur le devenir du contrôle et sa mort probable. Elle insiste sur le fait que c'est la DG qui a créée la déshérence actuelle. Les agents, isolés, ont dû s'adapter seuls à leur mission sans aucune aide.

Les OS s'interrogent sur les engagements pris par le DRFIP en décembre 2015 : le DRFIP avait en effet manifesté sa volonté de rattacher la mission de l'audiovisuel à la division du contrôle fiscal.

M CANO : « Moi, je n'ai pas l'historique du sujet, donc je ne peux pas savoir si à l'origine il y avait cette volonté de faire mourir le contrôle de la redevance. Pour ma part, le contrôle de la redevance audiovisuel est une mission en soi, nous n'avons pas à l'abandonner. C'est pourquoi j'avais décidé, en décembre 2015, qu'il était plus pertinent de rapprocher les deux agents de la division du contrôle fiscal. Mais entre temps, février 2016, est arrivée la note de la DG qui cadre le contrôle de la contribution de l'audiovisuel. N'importe lequel d'entre nous peut se faire piéger par une instruction qui lui donne consigne de faire.

Il existe un objectif de contrôle, nos collègues vont donc continuer à exercer cette mission , et puis on s'efforcera d'avoir un véritable pilotage de cette mission. »

Questions diverses :

BRF de Brest :

La CGT réitère la question posée en début de séances : les agents de la BRF de Rennes devront-ils continuer à exercer des missions sur Brest.

M CANO : « . Les missions et effectifs sont réattribués à la DDFIP du 29, les agents de la BRF en poste à Rennes n'auront plus vocation à aller à Brest.

SIE de RENNES EST :

Les OS font à nouveau état de la situation alarmante de ce service : plus de 1000 jours d'arrêt de travail en 2015, des agents qui craquent régulièrement, des charges de travail accrues, un retard qui s'amplifie,

3 chefs de service en 6 mois... et face à toutes ces difficultés la sourde oreille de la DRFIP du 35 malgré des alertes depuis un an.

La DRFIP ne peut dire qu'elle n'est pas au courant !

La direction attend-elle un suicide pour remédier à cette situation ?

M CANO répond qu'il va regarder la situation de ce service de manière précise et reviendra vers nous

Standard :

La CGT demande ce qu'il en est du standard.

M CANO : « le bilan est prématuré, un agent est chargé de faire un relevé de chaque service concerné. »

Pôle départemental de l'enregistrement :

La CGT demande des explications sur la création du futur pôle départemental de l'enregistrement de Rennes au 01/09/2017 : conditions matérielles pour les agents , pour l'accueil, l'immobilier, la place des archives vivantes, les contraintes d'éloignement pour les usagers de Saint-Malo, les conséquences d'une création d'un poste comptable indépendant (emploi, comptabilité, RAR et formation..)

La mise en place de ce pôle suscite de nombreuses inquiétudes et interrogations chez les agents des structures concernées par cette restructuration. Les précédents regroupements des services enregistrement opérés depuis près de 10 ans sur le département du 35 se sont traduits à chaque fois par une augmentation des charges de travail, sans transfert des effectifs. Les agents craignent que le même scénario se reproduise en 2017 .

De plus quel sera l'avenir pour l'antenne de Saint-Malo du futur PCRCP si l'enregistrement quitte Saint-Malo?

M CANO : « l'antenne de Saint-Malo sera maintenue. Le sujet du pôle de l'enregistrement départemental fera l'objet d'un avis lors du prochain CTL. »

La Direction veut à nouveau passer en force en demandant l'avis des OS en CTL sans avoir au préalable consulté les agents. Aucun GT n'est programmé à ce jour !

Mise en place du PCRCP au 01/09/2016 :

La CGT interpelle de nouveau le DRFIP sur le PCRCP , et notamment sur les engagements pris par ce dernier. Elle dénonce l'attitude ambiguë de la DRFIP du 35. Lors du CTL du 9 décembre 2015, les OS ont fait remonter à la demande des agents un ensemble de questions : absence d'un état des lieux, accueil des usagers, quid des transferts des dossiers papier succession et IR, missions dévolues aux A, aux B et au C, volonté d'une réunion de l'ensemble des agents .La DRFIP avait pris l'engagement de trouver des réponses aux questions, de mettre en place de nouveaux groupes de travail et enfin de réunir tous les agents concernés.

A ce jour, il y a eu un groupe de travail en janvier 2016 , ce groupe de travail n'a pas apporté de réponses concrètes aux problèmes soulevés.

Le futur responsable du service n'a toujours pas réuni tous les agents, la BCFI a été consultée, les FI le seront prochainement... le SCP est écarté alors même qu'il a vocation à intégrer le PCRCP avec toutes ses missions (le SCP viendra se « greffer » disait ce chef de service, et bien la greffe a du mal à prendre !), il en est de même des collègues de Saint-Malo à l'écart. Ce pilotage crée des tensions, les B s'interrogeant de plus en plus sur leur place par rapport aux cadres A. Nous sommes au mois de mars, la cellule doit se mettre en place en septembre 2016 et la question de savoir « qui fera quoi et comment » est toujours d'actualité.C'est particulièrement anxiogène.

En outre, est remis à l'ordre du jour un pôle FI à l'intérieur du PCRCP alors même que la DRFIP a renoncé expressément à créer deux entités à l'intérieur du PCRCP.

« Comment expliquez-vous par ailleurs que des agents ont eu un objectif de contrôle de DFE sur leur entretien d'évaluation, alors que ce contrôle ne figure pas dans leur missions actuelles. On ne peut pas demander à un agent de remplir des objectifs relevant d'une structure qui n'est pas encore en place ! »

« Vous avez un problème de pilotage, d'animation et d'accompagnement ! »

M MARTEVILLE indique que M DERRIEN, futur responsable du pôle a expliqué sa démarche : il réunit des groupes de travail avec les différentes structures, avant de réunir tous les agents. Le groupe de travail de janvier 2016 a travaillé

La CGT explique que contrairement à ce que soutient M MARTEVILLE tous les agents n'ont pas été destinataires du compte rendu de ce groupe de travail. Ce groupe de travail n'a en rien répondu aux interrogations. Il faut prendre en compte l'avis de l'ensemble des agents , la position d'un agent ne valant pas nécessairement pour l'ensemble des 25 personnes composant la future structure. Les interrogations demeurent.

« Réunir deux cadres A au restaurant pour discuter du futur pôle ne correspond pas à un groupe de travail ! »

Aucune réponse n'est donnée, la DRFIP fait la sourde oreille.

Pôle départemental de l'enregistrement :

Les OS demandent des explications.

M CANO : « il y aura des groupes de travail ».

Campagne impôt sur le revenu et ASDIR :

La CGT demande si la campagne Impôt sur le revenu sera à l'ordre du jour du prochain CTL.

Elle interpelle la DRFIP sur l'ASDIR (avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu) : « avec la mise en place de l'ASDIR dès avril , les usagers vont se déplacer dans nos locaux, il risque d'y avoir une affluence importante, et un télescopage avec la campagne d'impôt sur le revenu. »

M CANO : « Oui la campagne Impôt sur le revenu fera partie du prochain CTL.

Pour l'ASDIR, je suis d'accord avec vous sur une éventuelle affluence. La DG va faire une communication sur le site service public. »

CSGR :

La CGT interroge le DRFIP sur des vacations téléphoniques de plus en plus longues (3h30), et sur un objectif de 70 à 80 appels par vacation. Est également soulevé le problème des congés. La pression devient de plus en plus lourde et la cadence est intenable. La CGT dénonce le poids de plus en plus important du service des retraites de l'État dans l'organisation du CSGR,

Le DRFIP prend note, mais aucune réponse n'est apportée en l'absence de représentants du pôle gestion publique l'après-midi au CTL...

Applications informatique ANGELIS aux domaines :

La CGT aurait souhaité que cette application lui soit présentée avant sa mise en place. Elle demande pourquoi une nouvelle application alors que celle qui était en place fonctionnait très bien. La nouvelle application est inadaptée , de nombreux problèmes techniques ont été relevés.

Le DRFIP prend note des problèmes et indique qu'il prendra des informations pour le CTL du 19 avril 2016.

Fin du CTL à 17 h